

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 octobre 2007 modifiant les prix à percevoir pour le transport des voyageurs sur le réseau des sociétés de transport en commun de la Région wallonne", introduite le 21 mars 2008 par le Vice-Président et Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne, a été rayée du rôle le 18 avril 2008, à la demande du ministre.